

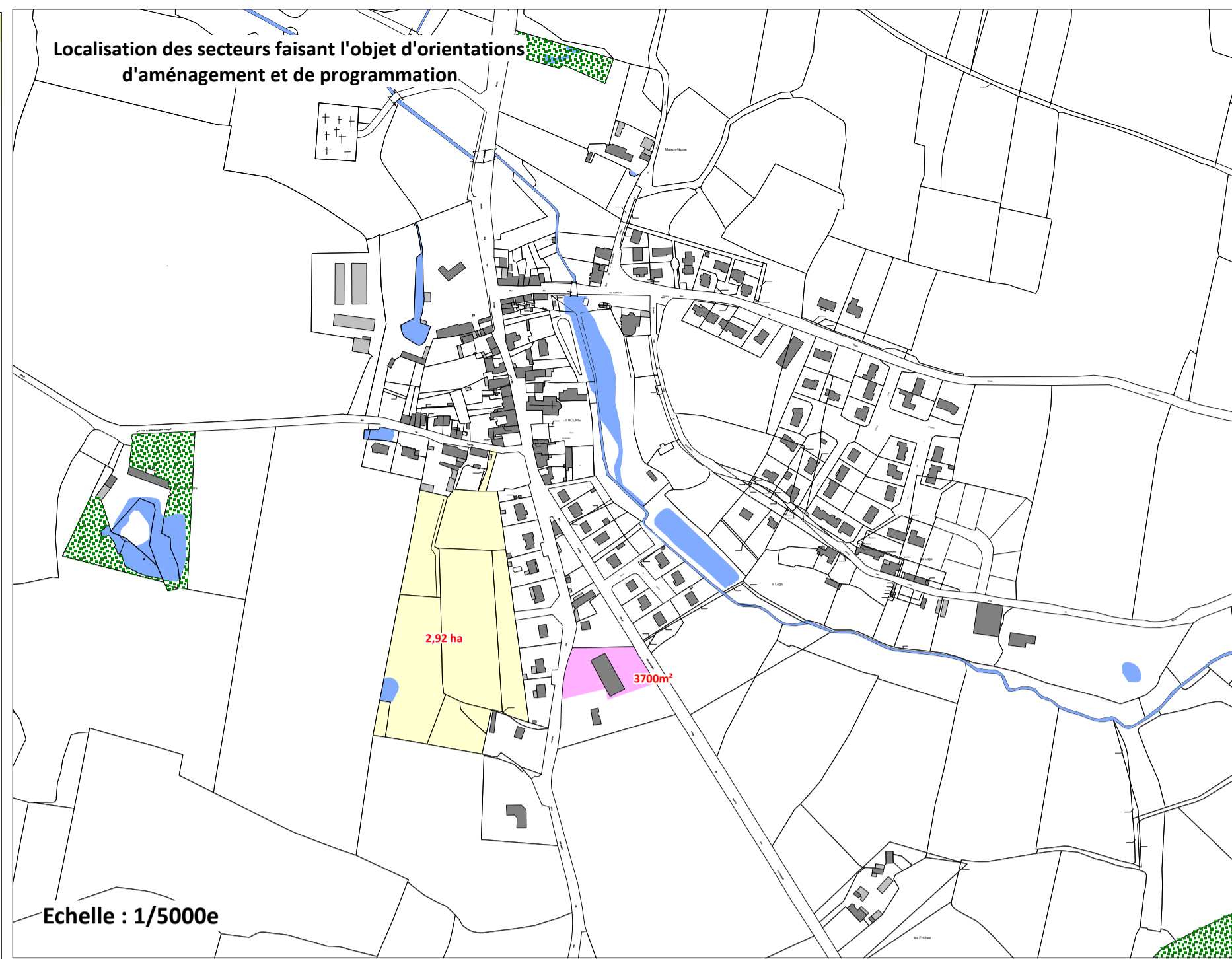
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elaboration prescrite le 15/09/2006
Dossier arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 31/01/2012
Enquête publique du 26/09/2012 au 26/10/2012 inclus
Elaboration approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du

Le Maire

Pièce
N° 4



Zones concernées par des orientations d'aménagement :

- 1AU
- 1AUe

↔ Liaisons douces existantes

- Cheminements à créer de manière à étoffer le réseau de déplacements non motorisés
- Voies de desserte à créer
- Orientation principale du bâti à respecter
- Accès interdits sur la RD

